

RCS : BOBIGNY  
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 04294  
Numéro SIREN : 380 599 712  
Nom ou dénomination : IRIS

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2021 sous le numéro de dépôt 36302

1

BILAN - ACTIF

26302 N° 2050-SD 2021  
25 OCT. 2021

Désignation de l'entreprise : IRIS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois \* 1 2  
 Adresse de l'entreprise 41 41 RUE DOUY DELCUPE 93000 MONTREUIL Durée de l'exercice précédent \* 1 2  
 Numéro SIRET\* 3 8 0 5 9 9 7 1 2 0 0 0 1 1 Néant  \*

				Exercice N clos le,		
				3 1 1 2 2 0 2 0	3 1 1 2 2 0 2 0	
		Brut	Amortissements, provisions	Net		
		1	2	3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	21 824	2 740
		Fonds commercial (1)	AH	AI	18 353	18 353
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	206 803	1 089
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	223 153	136 013
Immobilisations en cours		AV	AW			
Avances et acomptes		AX	AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV	1 000	1 000	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	47 369	47 369	
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	451 780	206 563	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	31 445	87 002
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU	69 473	69 473
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	18 734	537 526
		Autres créances (3)	BZ	CA	393 504	393 504
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: .....)	CD	CE		
Disponibilités		CF	CG	19 197	19 197	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	76 332	76 332	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	50 179	1 183 034	
	Frais d'émission d'emprunt à etaler (IV)	CW		10 000	10 000	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	IA	501 958	1 399 597	

Renvois (1) Dont droit au bail	18 353	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	27 165
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks		Créances		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		IRIS		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé . . . . .)	DA				120 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB				8 858	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/> )	DC					
	Réserve légale (3)	DD				12 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE					
	Réserves réglementées (3) * ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/> )	DF					
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/> )	DG				292 383	
	Report à nouveau	DH					
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI				(182 906)	
	Subventions d'investissement	DJ					
	Provisions réglementées *	DK					
	<b>TOTAL (I)</b>	DL				250 336	
	<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
Avances conditionnées		DN					
<b>TOTAL (II)</b>		DO					
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP					
	Provisions pour charges	DQ					
	<b>TOTAL (III)</b>	DR					
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS					
	Autres emprunts obligataires	DT					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU				523 709	
	Emprunts et dettes financiers divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/> )	DV				(392)	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW					
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX				393 390	
	Dettes fiscales et sociales	DY				231 457	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ					
	Autres dettes	EA				1 097	
Compte régularisateur	EB						
Produits constatés d'avance (4)	EC				1 149 261		
<b>TOTAL (IV)</b>	EC				1 149 261		
Ecart de conversion passif *	ED						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE				1 399 597		
<b>RENVIS</b>	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB					
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC				
		Écart de réévaluation libre	ID				
		Réserve de réévaluation (1976)	IE				
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF					
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG				658 477		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				17 475		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise · IRIS		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 352 260	FB	FC	1 352 260	
	biens *	FD	2 565 430	FE	FF	2 565 430	
	Production vendue	FG		FH	FI		
	services*	FJ	3 917 690	FK	FL	3 917 690	
	<b>Chiffres d'affaires nets*</b>						
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	25 721	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	9 262	
	Autres produits (1) (11)				FQ	1 167	
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR	3 953 839	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	2 018 760	
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	162 374	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	63 542	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	662 503	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	37 244	
	Salaires et traitements*				FY	971 787	
	Charges sociales (10)				FZ	301 275	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements*		GA	63 000
				- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	2 479	
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	4 282 963
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	(329 124)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	12	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP	12	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	1 063	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	1 063	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	(1 051)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	(330 175)	

(RENVOIS · voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise IRIS		Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB 157 655	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD 157 655	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 9 240	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF 1 146	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH 10 386	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI 147 270	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL 4 111 506	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM 4 294 412	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>			HN (182 906)	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	Dont produits de locations immobilières		HY
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG
	(3)	Dont - Crédit - bail mobilier *		HP
		Dont - Crédit - bail immobilier		HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD
	(9)	Dont transferts de charges		A1 9 262
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			
	facultatives	A6	obligatoires A9	
	dont cotisations facultatives Madelin		A7	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe).			Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cession d'immobilisation			157 655	
regularisation de compte			10 385	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs.			Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

CADRE A										Désignation de l'entreprise : IRIS		Néant <input type="checkbox"/> *							
IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
										1		2		3					
										Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste							
										D8		D9		D9					
										42 916		KE		KF					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I		CZ							
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II		KD							
CORPORELLES	Terrains											KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9						KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1						KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants		M2						KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3					365 547		KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *								109 209		KV		KW		KX			
		Matériel de transport *								154 087		KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique								66 928		LB		LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *										LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours											LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes											LK		LL		LM			
	TOTAL III										695 771	LN		LO		LP			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence											8G		8M		8T		
Autres participations										1 000	8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés											1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières										47 369	1T		1U		1V				
TOTAL IV										48 369	LQ		LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										787 056	ØG		ØH		ØJ				
CADRE B										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence					
										par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
										1		2		3					
										CØ		DØ		D7					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I		IN							
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II		IO			42 916	IX			
CORPORELLES	Terrains											IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre										IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui										IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am des constructions										IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										157 655	IT		MJ		MK		207 891	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers										IU		MM		MN		120 447	MO
		Matériel de transport										IV		MP		MQ		171 311	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier										IW		MS		MT		67 407	MU
		Emballages récupérables et divers *										IX		MV		MW			MX
	Immobilisations corporelles en cours											MY		MZ		NA			NB
Avances et acomptes											NC		ND		NE			NF	
TOTAL III										157 655	IY		NG		NH		567 057	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence											IZ		ØU		M7			ØW
	Autres participations											IØ		ØX		ØY		1 000	ØZ
	Autres titres immobilisés											11		2B		2C			2D
	Prêts et autres immobilisations financières											12		2E		2F		47 369	2G
	TOTAL IV											I3		NJ		NK		48 369	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)											14		ØK		ØL		658 343	ØM	

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION  
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2021

Exercice N clos le 3 1 1 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle

Désignation de l'entreprise IRISNéant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B****DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise		IRIS				Néant <input type="checkbox"/> *					
<b>CADRE A</b>											
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY	EL	EM	EN				
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE	21 824	PF	PG	PH	21 824		
Terrains				PI		PJ	PK	PL			
Constructions	Sur sol propre			PM		PN	PO	PQ			
	Sur sol d'autrui			PR		PS	PT	PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW	PX	PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	362 630	QA	1 828	QB	157 655	QC	206 803
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers			QD	64 812	QE	12 547	QF		QG	77 360
	Matériel de transport			QH	42 048	QI	45 540	QJ		QK	87 589
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	55 120	QM	3 084	QN		QO	58 205
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT	
TOTAL III				QU	524 611	QV	63 000	QW	157 655	QX	429 956
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				ØN	546 435	ØP	63 000	ØQ	157 655	ØR	451 780
<b>CADRE B</b>											
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
TOTAL I											
Autres immob incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL II											
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
Inst gales, agenc et am. des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst techniques mat et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL				NM				NO		
TOTAL IV											
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ				
<b>CADRE C</b>											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9	Z8				
Primes de remboursement des obligations						SP	SR				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS · Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
	- corporelles	6E	6F	6G	6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X		
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	31 445	6P	6S	31 445	
	Sur comptes clients	6T	18 734	6U	6V	6W	18 734
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y	6Z	7A	
<b>TOTAL III</b>	7B	50 179	TY	TZ	UA	50 179	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	50 179	UB	UC	UD	50 179	
	- d'exploitation		UE	UF			
Dont dotations et reprises	- financières		UG	UH			
	- exceptionnelles		UJ	UK			
Titres mis en équivalence montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C G I					10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.							
NOTA . Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032













8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \***

N° 2057-SD 2021

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	47 369	UV		UW	47 369			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	27 165				27 165			
	Autres créances clients		UX	529 095		529 095					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	3 038		3 038					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	8 479		8 479					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	26 597		26 597				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	45 466		45 466				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	2 182		2 182				
	Groupe et associés (2)		VC	59 447		59 447					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	246 323		246 323					
	Charges constatées d'avance		VS	76 332		76 332					
	<b>TOTAUX</b>		VT	1 071 491	VU	996 957	VV	74 535			
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	523 709		32 369		491 340			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	(392)							(392)	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	393 390		393 390						
Personnel et comptes rattachés		8C	25 300		25 300						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	133 319		133 319						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	46 283		46 283					
Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	26 719		26 719					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8I									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 097		1 097						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>		VY	1 149 426	VZ	658 477		490 949				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	400 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032											

Désignation de l'entreprise		IRIS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant <input type="checkbox"/>		* Exercice N, clos le 31/12/2020		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>										<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés											
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I) et autres amortissements non déductibles			WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)			RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)			XX	6 240			
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art 39-1-3°et 212 bis)*			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *											
	Impôt sur les sociétés (cf page 9 de la notice 2032-NOT-SD)											
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										
à long terme - imposées aux taux de 0 %												
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*						- Plus-values nettes à court terme						
						- Plus-values soumises au régime des fusions						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *			Intérêts excédentaires (art 39-1-3e et 212 du C G I)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)			SW				
			Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zero			M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												
										<b>TOTAL I</b>		
										6 240		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>										<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *												
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B-SD, cadre III)												
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme											
	- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)											
	- imposées au taux de 0 %											
	- imposées au taux de 19 %											
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures											
	- imputées sur les déficits antérieurs											
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												
Régime des sociétés mères et des filiales*			Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A						
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)												
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*											
	Majoration d'amortissement*											
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 octies		L2	Zones entreprises innovantes (art.44 section A)		L5		
					Société investissements immobiliers locaux (art. 208C)		K3	Zones de restructuration de la défense (44 treizièmes)		PA		
		ZFU-TE (art 44 octies et octies A)		ØV	Région d'exemple à réinventer (art.44 douzièmes)		IF	Zones franches d'activité nouvelle génération (art. 44 quatorzièmes)		XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 seizièmes)		PP	Zone de revitalisation rurale (44 quinzies)		PC	Zones de développement prioritaire (art. 44 septièmes)		PB		
		Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH				
			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC				
			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD				
			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI				
			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												

III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	XH	182 906
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI		
	déficit (II moins I)		XJ	176 666
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	XO	176 666

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD





Désignation de l'entreprise <u>IRIS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	270 474
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)		K6	270 474
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	176 666
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	447 140
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	9 781
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)			
		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmontant du transfert)

Désignation de l'entreprise <u>IRIS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	102 915	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB					
						- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(115 716)		Dividendes		ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF					
				Report à nouveau		ZG						
	<b>TOTAL I</b>	ØF	(12 801)		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZH					
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N .		
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail ) J7										YQ	
	— Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	— Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance										YT	69 362
	— Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) J8										XQ	223 385
	— Personnel extérieur à l'entreprise										YU	6 042
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	85 133
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
	— Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ) ES										ST	278 581
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	662 503
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ) ZS										9Z	37 244
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	37 244
T V A	— Montant de la T.V.A collectée										YY	314 097
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	532 709
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*										ØB	807 440
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*										ØS	
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP										— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0 ZR	
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% JL								
			Plus-values à 19% JM	Imputations JC								
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% JO								
			Plus-values à 19% JP	Imputations JF								
Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 2										N° SIRET de la société mère du groupe JJ 42293133700014		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

**IRIS**  
**Société par Action au capital de 120 000 Euros**  
**Siège Social : 41 Rue Douy Delcupe**  
**93100 MONTREUIL**  
**380 599 712 00011 RCS BOBINY**

L'an deux mille vingt et un,

Le 29 juin,

A 8 heures,

Les associés de la société anonyme dénommée IRIS se sont réunis au siège, 41 rue DOUY DELCUPE a MONTREUIL, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur Renaud de LIGNY TANDEFELT

Madame Valérie de LIGNY TANDEFELT

La SARL AGORA, Commissaire aux Comptes titulaire, dûment convoquée, n'est pas représentée et est excusée.

Monsieur Renaud de LIGNY TANDEFELT préside la séance en sa qualité de Président.

Madame Valérie de LIGNY TANDEFELT remplit les fonctions de secrétaire.

**ORDRE DU JOUR**

- lecture du rapport de gestion du président sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- lecture du rapport général du commissaire aux comptes , lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées ;
- approbation des comptes et affectation des résultats ; distribution de dividende : approbation des conventions réglementées
- questions Diverses

h

## RESOLUTIONS

### **Première résolution (approbation des comptes)**

Après lecture du rapport du Commissaire aux comptes les associés approuvent le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, et lui donne quitus de sa gestion.

### **Deuxième résolution (répartition des résultats)**

L'assemblée générale approuve la proposition de répartition des résultats qui lui a été présentée et qui est la suivante :

#### **Origine**

Réserve	292 383
Report a nouveau	0
Résultat	-182 906
Total	109 477

#### **Emplois**

Autres Réserves	292383
Dividendes	0
Report a nouveau	0
Total	109 477

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 0 euro par action. Il sera mis en paiement au plus tard le 30 novembre 2021.

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur à compter du 1er janvier 2005, ce dividende n'est pas assorti d'un avoir fiscal, mais il ouvre droit, au profit des personnes physiques, à l'abattement de 40 % calculé sur la fraction éligible audit abattement s'élevant à un montant total de 0 euro, soit 0 euro par part, le solde représentant un montant total de 0 euro, soit 0 euro par part, n'ouvrant pas droit à l'abattement.

Il est précisé que les dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents et l'avoir fiscal correspondant ont été de :

Exercice	Dividende versé	Avoir fiscal	Revenu global
2017	0		
2018	0		
2019	0		

### **Troisième résolution (approbation des conventions réglementées)**

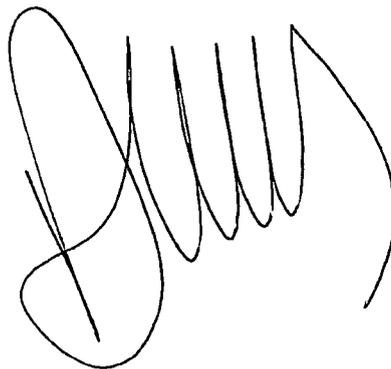
Les associés approuvent les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de trésorerie conclues entre la société **IRIS** et les société CPG et SMT, et mentionnées dans le rapport spécial établi à cet effet.

### **Quatrième résolution**

Tous pouvoirs sont donnés au Président pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Le Président.  
Renaud de LIGNY TANDEFELT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'R' followed by several vertical strokes and a final flourish.



**Exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020**

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Mesdames et Messieurs les associés,  
De la société anonyme IRIS,  
41, rue Douy-Delcupe

93100 - MONTREUIL

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SA IRIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SA IRIS à la fin de cet exercice.



## **Fondement de l'opinion**

### ***Motivation de la réserve***

Nous formulons une réserve sur le point suivant : le montant de la provision sur clients douteux ne nous apparaît pas comme suffisamment doté. En effet, une analyse des comptes clients douteux montre une insuffisance de son montant proche de cent quarante-cinq mille euros.

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>ER</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, notamment pour ce qui concerne :

- Les créances clients à encaisser,
- Les dettes sociales et fiscales,
- Les comptes inter compagnies.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les



informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Ennery, le 16 juillet 2021

Pour la SARL AGORA CAC  
Société de Commissariat aux comptes  
Luc LEFEVRE

**SARL AGORA COMMISSARIAT**  
**SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**  
34-35 Route de la Canne à Sucre - Hope Estate 1  
97150 Saint Martin - TEL. 07 89 30 77 51  
RCS Basse Terre : B 394 560 544